



AVANTAGES



Durée maximum d'un séjour	30 jours
Territorialité	Monde entier
Domicile de l'assuré	Union Européenne

Frais médicaux - Assistance - Rapatriement

- Prise en charge ou remboursement des frais médicaux à concurrence de 500.000 €.
 - directement en cas d'hospitalisation, sans franchise
 - au retour de l'assuré et sans intervention de la Sécurité Sociale pour les autres frais de santé, franchise 30 €
 - Remboursement des soins dentaires d'urgence à concurrence de 70% des frais réels, plafonné à 250 €
- Rapatriement sanitaire par les centres d'assistance
- Prise en charge d'un titre de transport Aller Retour et des frais de séjour pour un proche, en cas d'hospitalisation de l'assuré
- Mise à disposition de l'assuré d'un titre de transport Retour, en cas de décès d'un parent proche
- Retour accompagné des enfants
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Frais d'un homme de loi à concurrence de 3.000 €
- Avance de la caution pénale à hauteur de 7.500 €
- Avance de fonds à concurrence de 500 €, en cas de perte ou vol de mode de paiement, de passeport
- Frais de recherche et de secours à concurrence de 4.000 €

Responsabilité Civile, vie privée

- Dommages corporels 4.500.000 €, dommages matériels 450.000 €, franchise 80 €

Annulation-modification de voyage, y compris les rechutes ou aggravations de maladies antérieures

- Remboursement des frais d'annulation à concurrence de 10.000 € par an et par adhésion, en cas de :
 - Maladie, Accident, Hospitalisation ou Décès de l'assuré, d'un membre de sa famille ou du remplaçant professionnel de l'assuré, préalablement désigné au bulletin d'adhésion.

L'assuré et son conjoint sont également garantis en cas de :

- Complication de grossesse avant le 8ème mois
- Convocation administrative ou judiciaire, convocation à un examen de rattrapage
- Licenciement économique
- Dommages matériels importants au domicile nécessitant sa présence impérative
- Dommages graves au véhicule l'empêchant de se rendre au lieu de séjour
- Contre-indications et suites de vaccination
- Obtention d'un emploi pour les inscrits à l'ANPE
- Mutation professionnelle entraînant un déménagement
- Refus de congé, du fait de l'employeur, franchise 25%
- Refus de visa

Interruption de séjour

- Remboursement des prestations terrestres non utilisées, à concurrence de 10.000 € par an et par adhésion suite à une intervention d'assistance

Bagages

- Vol de bagages à concurrence de 1.000 € par événement et 2.000 € par an et par adhésion.

Pour les objets de valeur le plafond de remboursement est de 50% du montant de la garantie.

- Indemnité de 150 € maximum en cas de retard de bagages de plus de 24h
- Indemnité de 150 € maximum en cas de retard d'avion de plus de 6h

Capital Accident

- Versement d'un capital de 15.000 € en cas de décès accidentel ou d'Invalidité
- Versement d'un capital de 30.000 € en cas de décès accidentel aérien

Et en option...

A souscrire à l'adhésion au contrat,

- ▶ A1 Annulation à concurrence de 15.000 € par an au lieu de 10.000 € par an.
- ▶ A2 Vol, perte de vos bagages à concurrence de 3.000 € par an au lieu de 1.500 € par an.
- ▶ A3 Individuelle Accident, Décès et Invalidité par tranche de 75.000 € en complément du forfait (maximum 450.000 €).

A souscrire en cours d'année, à l'occasion d'un voyage ponctuel

- ▶ B1 Extension de toutes les garanties pour un séjour jusqu'à 60 jours consécutifs.
- ▶ B2 Complément par tranche de 1.500 € du plafond de la garantie Annulation.
- ▶ B3 Individuelle Accident, Décès et Invalidité par tranche de 150.000 € (maximum 450.000 €).
- ▶ B4 Garanties de notre contrat SNOW COOL pour les séjours à la montagne, voir page 4.
- ▶ B5 Garantie ZAP, Annulation "Tout sauf", voir Tourist Card page 3.

Tarifs

Individuel	110 €
Famille* ou Couple*	160 €
Enfant additionnel*	20 €

*Famille, un couple et 2 enfants de moins de 25 ans
*Couple, les conjoints ou concubins
*Enfant, un jeune de moins de 25 ans, adossé à un forfait Individuel ou Famille/Couple

Les options

A1	Annulation jusqu'à 15.000 €/an	35 € par forfait
A2	Bagages jusqu'à 3.000 €/an	20 € par forfait
A3	Capital décès - invalidité par tranche de 75.000 €	140 € par assuré

B1	Extension pour séjour jusqu'à 60 jours consécutifs	35 € par forfait
B2	Annulation par tranche de 1.500 €	20 € par forfait
B3	Capital décès - invalidité par tranche de 150.000 €	8 €/jour et par assuré
B4	garanties neige SNOW COOL	20 € par forfait
B5	Annulation ZAP	50 € par forfait

